

## BAREME DES HONORAIRES au 01/11/2022

### Honoraires de transaction

Comprenant les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

#### Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel

TVA à 20 %

Type Tranche du prix de vente	Part honoraires maximum charges vendeur ou acquéreur suivant mandat Le barème s'applique par tranche cumulative	
Jusqu'à 20 000 €	Forfait 2 000 € TTC	
de 20 001 € à 100 000 €	7,20 % TTC	
de 100 001 € à 250 000 €	6,50 % TTC	
de 250 001 € à 350 000 €	6,30 % TTC	
De 350 001 € à 500 000 €	6,00 % TTC	
au-delà de 500 001 €	5,50 % TTC	
Vente de terrain à bâtir - industriels ou commerciaux	7,00 % TTC	
Parking - Garage - Box	Forfait 1 000 € TTC	
Terres	15 % TTC avec forfait min de 2 000 € TTC	15 % TTC avec forfait min de 2 000 € TTC
Estimation à titre informatif	OFFERT	
Avis de valeur	entre 250 € TTC et 780 € TTC	
<b>Immobilier Professionnel</b>		
<b>TVA à 20 %</b>		
Cession de bail - fonds de commerces et pas de porte	8 % TTC avec forfait minimum de 5 000 € TTC à la charge de l'acquéreur	
Immeuble a usage commerciaux - industriels	9 % TTC avec forfait minimum de 5 000 € TTC à l'a charge de l'acquéreur	

**BAREME DES HONORAIRES** au 01/11/2022**Honoraires de locations**

Selon barème loi ALUR à la charge de chaque partie, bailleur et locataire

**Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation****TVA à 20 %**Part honoraires charges bailleur et locataire  
(50 % bailleur / 50 % locataire)

14,4 % TTC du loyer annuel

*Répartition ci-dessous :*

75 % du montant comprenant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail

25 % du montant comprenant les frais d'état des lieux d'entrée

*Dans le cas de la limitation du plafond en vigueur loi ALUR :**Honoraires TTC au m<sup>2</sup> comprenant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail)**Honoraires TTC au m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée*

En zone tendue

10 €/m<sup>2</sup>3 €/m<sup>2</sup>

En zone non tendue

8 €/m<sup>2</sup>3 €/m<sup>2</sup>

Bail de location d'un garage / parking

A la charge du locataire

156 € TTC

Rédaction d'un bail d'habitation sans gestion avec signature électronique

Part honoraires charges bailleur et locataire (50 % bailleur / 50 % locataire)

390 € TTC

Etat des lieux sans gestion

A la charge du bailleur

252 € TTC

Rédaction d'un avenant au bail d'habitation sans gestion

A la charge du requérant

120 € TTC

**Location Professionnel****TVA à 20 %**

Locaux professionnels - commerciaux - industriels et tertiaires

12 % TTC du loyer triennal avec forfait minimum de 5 500 € TTC (montant du par le locataire ou bailleur suivant convention)

Rédaction d'un bail commercial ou professionnel

A la charge du preneur

1080 € TTC

Rédaction d'un avenant au bail commercial ou professionnel

A la charge du requérant

648 € TTC

**BAREME DES HONORAIRES** au 01/11/2022**Honoraires de gérance / gestion locative**

TVA à 20 %

Jusqu'à 4 lots principaux	8,4 % TTC des loyers et charges (provisions et régularisation des charges) perçus
A partir de 5 lots principaux par propriétaire	7,2 % TTC des loyers et charges (provisions et régularisation des charges) perçus
Vacations supplémentaires (représentation aux assemblées générales, interventions exceptionnelles...)	70 € TTC / Heure

**Honoraires de Syndic**

**Tarif indicatif pouvant varier suivant : nature, état financier, procédures en cours, zone géographique de la copropriété.**  
TVA à 20 %

Copropriété comprise entre 2 et 9 lots principaux	Tarif à partir de 2 000 € TTC
Copropriété comprise entre 10 et 19 lots principaux	A partir de 200 € TTC par lot principal
Copropriété comprise entre 20 et 49 lots principaux	A partir de 180 € TTC par lot principal
Copropriété supérieure à 50 lots principaux	A partir de 160 € TTC par lot principal